



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du Bureau territorial du 14 septembre 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2021-09-14_2444
Adhésion au Conseil d'architecture,
d'urbanisme et de l'environnement
de l'Essonne (CAUE91)

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre à 13h les membres du Bureau de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis dans les locaux de l'EPT à Orly, sis 11 avenue Henri Farman, en séance mixte présentielle/visioconférence en application de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et, prorogé jusqu'au 30 septembre 2021 par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021, dans sa version modifiée par la loi du 05 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire. La séance est ouverte par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 08 septembre 2021 et le quorum est réduit à un tiers des membres présents.

Nom	Prénom	Fonction	Présent	Représenté par
LEPRÊTRE	Michel	Président	Présent	
DAUMIN	Stéphanie	1 ^{ère} vice-présidente	Présente	
VIELHESCAZE	Camille	2 ^{ème} vice-présidente	Visio	
DELL'AGNOLA	Richard	3 ^{ème} Vice-président	Visio	
DEFREMONT	Jean-Marc	4 ^{ème} vice-président	Présent	
BENSARSA REDA	Lamia	5 ^{ème} vice-présidente	Présente	
BEN CHEIKH	Imène	6 ^{ème} vice-président	Visio	
DECROUY	Clément	7 ^{ème} vice-président	Visio	
MARCHAND	Romain	8 ^{ème} vice-président	Visio	
VALA	Cécilia	9 ^{ème} vice-présidente	Visio	
GONZALES	Elise	10 ^{ème} vice-présidente	-	
GROUSSEAU	Jean-Jacques	11 ^{ème} vice-président	Présent	
VILAIN	Jean-Marie	12 ^{ème} vice-président	Visio	
LABROUSSE	Sophie	13 ^{ème} vice-présidente	Représent	C. Vielhescaze
GRILLON	Eric	14 ^{ème} vice-président	Visio	
LAURENT	Jean-Luc	15 ^{ème} vice-président	Visio	
MARCILLAUD	Bruno	16 ^{ème} vice-président	Visio	
LALLIER	Nathalie	17 ^{ème} vice-présidente	Visio	
YAVUZ	Métin	18 ^{ème} vice-président	-	
DUFOUR	Jean-Marc	19 ^{ème} vice-président	Visio	
LAFON	Gilles	20 ^{ème} vice-président	Visio	
AGGOUNE	Fatah	1 ^{er} Conseiller délégué	Présent	
GAUDIN	Philippe	2 ^{ème} Conseiller délégué	Présent	
ID ELOUALI	Ali	3 ^{ème} Conseiller délégué	-	
BELL-LLOCH	Pierre	4 ^{ème} Conseiller délégué	Présent	

Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau territorial			25
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2434 à 2447	21	1	22

Exposé des motifs

Il est proposé que l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre adhère au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Essonne (CAUE91) pour la durée d'un an renouvelable chaque année.

Cette adhésion de 6000 € permet notamment à la collectivité de prendre part aux décisions et aux orientations de la structure, de la solliciter ponctuellement sur des sujets correspondant à ses compétences. De plus, l'adhésion de l'EPT permet aux communes essonniennes qui souhaitent elle-même adhérer au CAUE91 de bénéficier d'une réduction de 50% sur le montant de leur adhésion.

Le montant de l'adhésion pour les communes est fixé à 0.10€ par habitant avec un minimum de 200€ et un maximum de 2500€ en cas d'adhésion seule.

Il est à noter que l'EPT est déjà engagé avec le CAUE91 dans le cadre d'une convention de partenariat gratuite ayant pour objectif de faciliter l'organisation entre les acteurs sur l'ensemble des sujets liés à la Seine.

L'adhésion débutera dès réception du bulletin d'adhésion pour une durée d'1 an (validité de date à date). Les communes essonniennes du territoire pourront ainsi adhérer au CAUE91 durant toute la durée de l'adhésion de l'EPT.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n°2020-07-15_1867 du conseil territorial portant délégations de pouvoir du conseil territorial au bureau ;

Considérant l'expertise, le rôle de conseil et d'accompagnement du CAUE91 vis-à-vis des collectivités ;

Considérant l'engagement antérieur de l'EPT dans une convention de partenariat avec le CAUE91 sur les sujets liés à la Seine ;

Considérant la volonté de plusieurs communes essonniennes d'adhérer au CAUE91 ;

Considérant les différents projet communaux et territoriaux en matière d'urbanisme, d'aménagement et d'environnement.

Entendu le rapport de Monsieur Le Président et sur sa proposition,

Le bureau territorial délibère, et, à l'unanimité,

1. Approuve l'adhésion au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Essonne (CAUE91).
2. Autorise le président ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et tout document afférent.
3. Autorise la dépense nécessaire au règlement de l'adhésion.
4. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 22

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 17 septembre 2021 ayant été publiée le 17 septembre 2021



A Vitry-sur-Seine, le 17 septembre 2021
Le Président

Michel LEPRETRE
Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.